



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'AFPC 2023

« FAÇONNER L'AVENIR DU TRAVAIL : CRÉER DES MILIEUX DE
TRAVAIL PLUS SÉCURITAIRES ET INCLUSIFS »

Le 12 septembre 2022

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : (pour les personnes déléguées ainsi que pour les personnes observatrices)	Le vendredi 7 octobre 2022 à 17 h (HAE)
DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉOLUTIONS :	Le vendredi 7 octobre 2022 à 17 h (HAE)
DATES DE LA CONFÉRENCE :	Du 27 au 29 janvier 2023
LIEU DE LA CONFÉRENCE :	Fairmont Le Reine Elizabeth, 900, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec)

Le dossier d'inscription comprend :

- Introduction / lettre d'invitation
- Demande officielle de résolutions

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir le présent dossier d'inscription à la **Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2023**, qui se tiendra **du 27 au 29 janvier 2023** à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, à Montréal sous le thème « **FAÇONNER L'AVENIR DU TRAVAIL : CRÉER DES MILIEUX DE TRAVAIL PLUS SÉCURITAIRES ET INCLUSIFS** ».

Nous vous invitons à informer les membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité et des comités locaux de santé et sécurité, les personnes représentantes désignées en matière de santé et sécurité, ainsi que les personnes militantes en santé et sécurité de votre section locale. L'accès aux babillards n'étant pas toujours facile, il faut employer plusieurs moyens de communication.

Vous pouvez vous procurer, sur demande, le dossier d'inscription en média substitut, en communiquant avec la Section des programmes de l'AFPC au 613- 560-5457 ou par courriel à conferences@psac-afpc.com.

Nous avons pris les dispositions voulues pour la traduction simultanée en français et en anglais. Si nécessaire, et en fonction de la préférence linguistique indiquée

sur le formulaire d'inscription nous offrirons l'interprétation en Inuktitut. L'interprétation en langage gestuel, médias substituts et autres besoins de mesures d'adaptation liées à un handicap sera assurée en fonction des besoins identifiés sur le formulaire d'inscription.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Examiner le rôle du syndicat, les répercussions du travail en mode hybride et du télétravail, et l'avenir du travail, notamment d'un point de vue ergonomique.
- Sensibiliser les membres à l'importance de pratiques tenant compte des traumatismes en matière de santé et de sécurité au travail.
- Discuter des leçons apprises de nos démarches pendant la pandémie selon une perspective régionale.
- Défendre les droits des membres contre les stratégies des employeurs et des entreprises et le risque de surmenage.
- Présenter des mesures préventives et des outils que les militantes et militants pourront utiliser pour prévenir le harcèlement et la violence (familiale) et y réagir.

ATELIERS

Le travail en mode hybride, le télétravail et l'avenir du travail

Atelier sur l'étendue des responsabilités de l'employeur en ce qui a trait au lieu de travail, notamment au lieu de travail de demain et dans un contexte de télétravail ou de mode de travail hybride. Il sera question des obstacles au travail à distance et au mode de travail hybride et des façons de les surmonter. Des outils et des conseils pratiques d'ergonomie seront fournis.

Harcèlement et violence au travail

Cet atelier offre des renseignements utiles sur le nouveau processus de prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail du gouvernement fédéral. Vous en apprendrez davantage sur le nouveau règlement et la distinction à faire entre conflit et harcèlement, selon la nouvelle définition du harcèlement et de la violence. Cet atelier se penchera exclusivement sur la nouvelle **RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE** touchant la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail.

Sensibilisation et approches tenant compte des traumatismes en matière de santé et sécurité

Comme beaucoup de personnes qui se prévalent des services d'un syndicat ont vécu des traumatismes par le passé, cet atelier propose aux militantes et militants syndicaux d'adopter une approche tenant compte des traumatismes pour éviter qu'une personne ou un groupe de personnes soit traumatisée davantage au travail et faire en sorte que les lieux de travail sont plus sécuritaires et inclusifs.

GROUPE DE DISCUSSION

La santé mentale, pandémie ou pas

Que signifie bâtir des lieux de travail encore plus sécuritaires et inclusifs dans un contexte postpandémie? En tant que syndicalistes, comment pouvons-nous continuer à faire pression sur l'employeur pour qu'il prenne des mesures en matière de santé mentale? Comment pouvons-nous soutenir la santé mentale de nos membres et protéger la nôtre?

PERSONNES PARTICIPANTES

1. Personnes déléguées

Nous communiquerons par courriel avec les personnes choisies comme déléguées le 28 novembre 2022.

Une personne membre en règle de l'AFPC peut participer à la conférence à titre de personne déléguée. La priorité sera accordée aux personnes militantes syndicales qui sont membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ou des comités locaux de santé et sécurité, ou encore aux personnes représentantes désignées en santé et sécurité au travail ou dans les sections locales/succursales. Lors de la sélection des délégations, nous tiendrons compte de l'engagement syndical et du militantisme en matière de santé et de sécurité, de même que des critères de représentation (région, Élément, langue, sexe, jeunes membres et autres groupes d'équité).

Les personnes déléguées seront choisies par Élément et région. Ces personnes auront pleins droits de parole et de vote durant la conférence, entre autres, pendant l'examen des résolutions.

Frais des personnes déléguées

- les frais de déplacement, y compris le transport terrestre;
- les frais d'hébergement au Fairmont Le Reine Elizabeth;
- la perte de salaire;
- les frais de repas;
- les faux frais;
- la garde familiale conformément à la politique de garde familiale;
- les frais associés aux besoins en matière d'accessibilité (avec approbation au préalable).

2. Personnes observatrices

Les membres en règle de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre de personne d'observatrice.

Les personnes observatrices doivent toutefois acquitter tous les frais associés à leur participation, notamment :

- la perte de salaire et les frais de repas;
- les frais d'hébergement et de déplacement;
- les faux frais;
- **les frais d'inscription à la conférence (200 \$);**
- autres frais associés à la garde familiale.

Veillez noter que le nombre de personnes observatrices sera limité en fonction des places disponibles. Elles pourront participer aux périodes de discussion suivant les présentations des groupes d'experts. Les personnes observatrices pourront participer aux ateliers, si le nombre de places le permet, mais il est possible que nous ne puissions pas répondre à leur premier choix. **Soulignons que les personnes observatrices n'ont pas droit de parole ni de vote pendant les débats sur les résolutions.**

Le 29 novembre 2022, nous communiquerons avec les personnes membres qui ont indiqué sur leur formulaire d'inscription qu'elles souhaitaient participer comme personne observatrice si elles n'étaient pas choisies à titre de personne déléguée.

LA DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE EST
LE 7 OCTOBRE 2022 à 17 H (HAE)

COMMENT VOUS INSCRIRE

Veillez cliquer sur le lien suivant pour remplir le formulaire d'inscription :

<https://syndicatafpc.ca/2023-sante-securite-inscription>

- Important : Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez un numéro confirmant votre inscription. Ce n'est pas une confirmation que vous ferez partie de la délégation à la conférence. **Nous communiquerons avec vous le 28 novembre 2022, dès que le processus de sélection sera terminé.**

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide :

- composez le 613-560-5457. Laissez un message et on vous répondra dans un délai de 24 heure ouvrable; ou
- vous pouvez également envoyer un courriel à conferences@psac-afpc.com.

La Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2023 offre à nos membres une occasion extraordinaire de maintenir et de renforcer le militantisme au sein de notre syndicat pour améliorer les droits et les conditions de travail de tous les membres de l'AFPC.

En toute solidarité,



Jamey Mills

Membre du CEA responsable de la Conférence nationale
sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2023

c. c. Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration centrale
des Éléments

Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité national des droits de la personne (CNDP)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Comités régionaux
Membres des conseils de région
Équipe de gestion de l'AFPC